



PLUS DE MOYENS POUR LES POLICIERS MUNICIPAUX

"La réserve serait constituée de citoyens, qui comme les sapeurs-pompiers volontaires, veulent donner un peu de leur temps pour apporter leur contribution à la création d'une meilleure sécurité", a déclaré le ministre de l'Intérieur lors de ses vœux à la presse.

"Ils seront agréés par la police, porteront des signes distinctifs", a-t-il ajouté, précisant qu' « ils ne seraient pas armés et ne participeraient qu'à des missions de médiation ».

Rappelons que dans le même temps les réservistes de la Gendarmerie Nationale sont armés et participent aux missions de l'institution. Que si l'on compare cette "réserve citoyenne" avec les sapeurs-pompiers volontaires, ceux-ci sont dotés comme leurs collègues de casques (le casque étant au pompier ce que l'arme est au policier : son moyen de protection) et participent également à toutes les missions de leur corps...

Azouz BEGAG, ministre délégué à la Promotion et à l'Égalité des chances, a eu raison de préciser sur « Europe 1 » que le métier de policier *« doit-être réservé aux professionnels »* et qu' *« on ne peut laisser cette police nationale agir dans la légèreté, dans une espèce de bénévolat, dans une sorte de non-encadrement »*

Il serait bien que le ministre de l'Intérieur considère qu'avant de créer des "médiateurs" au sein de la police nationale il devrait donner aux 20 000 policiers municipaux les moyens de travailler efficacement, d'autant que les volontaires ne risquent pas de se bousculer...

Reste à signaler que le syndicat « ALLIANCE » - qui voit d'un mauvais œil l'émergence des polices municipales - applaudit à la voix du maître :

« C'est une bonne idée », qui « peut éviter des milices » et « être complémentaire »...

ben voyons !